

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 Février 2014

Nouvelle plateforme de gestion du domaine «.ma»

L'ANRT est chargée par la loi 29-06, modifiant et complétant la loi 24-96 relative à la poste et aux télécommunications, de gérer les noms de domaine Internet «.ma».

Aussi, dans le cadre de la création de nouvelles extensions de pays (ccTLD : Country Code Top Level Domain) en caractères non latins (arabe, chinois, russe...), l'ICANN a approuvé la demande de délégation présentée par l'ANRT pour la gestion du ccTLD arabe «.المغرب».

La gestion des domaines « .ma » et « .المغرب. » implique quatre intervenants :

1. L'Administrateur des domaines « .ma » et « .المغرب. » représenté par l'ANRT ;
2. L'Exploitant qui est l'organisme désigné par l'ANRT, chargé de la gestion administrative et technique des noms de domaines «.ma» et « .المغرب. » ;
3. Les prestataires qui sont les intermédiaires entre l'ANRT et les demandeurs ou titulaires de noms de domaine ;
4. Les titulaires des noms de domaines «.ma» et « .المغرب. » représentés par les personnes ayant procédé à l'enregistrement et l'exploitation d'un nom de domaine « .ma » ou « .المغرب. ».

Afin d'améliorer les conditions de gestion technique et administrative du domaine «.ma», l'ANRT a désigné l'opérateur Itissalat Al-Maghrib (IAM), en tant qu'Exploitant de la nouvelle plateforme de gestion du domaine « .ma ».

L'Exploitant est chargé de la gestion de cette plateforme sur la base d'un cahier de charges spécifique. Une convention a été signée entre l'ANRT et IAM portant sur une durée de sept ans.

La mise en œuvre de cette nouvelle solution est prévue au cours du 4ème trimestre de 2014. Elle sera déployée conformément aux pratiques et standards internationaux adoptés en la matière.

Parmi les principales dispositions de la nouvelle solution :

- ✓ La mise à la disposition des prestataires «.ma», d'une interface web sécurisée leur permettant de passer leurs commandes en ligne ;

- ✓ La gestion des noms de domaine multilingues (IDN), aussi bien sous l'extension «.ma» (Ex : entité.ma), que sous la nouvelle extension «.المغرب» (Ex : نطاق.المغرب) ;
- ✓ La protection des noms de domaine effacés, avec la possibilité de leur réactivation pendant une période définie (période de grâce).

Par ailleurs, une série d'actions est prévue en parallèle par l'ANRT, en concertation avec les principaux acteurs concernés. Il s'agit notamment de la révision des aspects réglementaires relatifs à la gestion du domaine «.ma» ainsi que de la définition du cadre réglementaire régissant la gestion des noms de domaine en caractères arabes sous la nouvelle extension «.المغرب».